

## Communiqué du Conseil d'Etat

### **Le Conseil d'Etat sollicite un crédit de 7,3 millions pour les travaux de réaffectation de la maison de l'Elysée à Lausanne**

**A la suite de la fermeture du Musée de l'Elysée en vue de son transfert sur le site de Plateforme 10, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui accorder un crédit d'ouvrage de 7,3 millions de francs pour financer le développement du projet et les travaux de réaffectation de la maison de l'Elysée à Lausanne. Cet investissement permet principalement d'aménager des bureaux en vue de l'installation du Service des affaires culturelles (SERAC) et de l'Office des affaires extérieures (OAE) du canton. Le projet prévoit en outre de réorganiser certains espaces dédiés au Conseil d'Etat et de contribuer à l'assainissement énergétique du bâtiment. Les magnifiques parc et jardin qui l'entourent resteront ouverts au public.**

Après avoir mené une carrière militaire, Jean-Daniel Henry de Mollins, seigneur de Montagny, achète en 1776 des terres au Petit-Ouchy, sur lesquelles il confie à l'architecte lausannois Abraham Fraisse la construction, de 1780 à 1783, d'une demeure qui verra ensuite se succéder d'illustres occupants, comme Madame de Staël en 1807. D'origine française, Valentin de Satgé, 1<sup>er</sup> Vicomte de St-Jean, devient propriétaire du domaine en 1834, date à laquelle le nom de l'Elysée est mentionné pour la première fois.

L'Etat de Vaud acquiert en 1971 la propriété qui est alors restaurée et transformée en lieu public de 1978 à 1980 par les architectes Claude Jaccottet, Ronald Gaberell et Marx Lévy. Le bâtiment est divisé en deux secteurs: le Conseil d'Etat occupe le rez-de-chaussée ainsi qu'une partie du 1<sup>er</sup> étage pour certaines de ses réunions et ses réceptions officielles, alors que les sous-sols, l'autre partie de l'étage, l'annexe et les combles sont consacrés à l'image, l'estampe et la photographie. En 1985, le Conseil d'Etat décide d'une affectation exclusivement photographique de la partie muséale, laquelle donne naissance sous la direction de Charles-Henri Favrod au Musée de l'Elysée qui connaîtra une renommée internationale.

Inscrite en note 1 au recensement architectural du canton de Vaud, la maison de l'Elysée est considérée comme l'un des plus beaux édifices du 18<sup>e</sup> siècle à Lausanne. Son architecture de style baroque a été peu modifiée depuis sa construction, à l'exception de l'ajout de l'annexe sur sa façade nord-ouest. En 2017, le Grand Conseil octroie un crédit de 100'000 francs pour des études de programmation et de planification en vue d'une nouvelle affectation des espaces libérés par le musée transféré dès 2022 sur le site de Plateforme 10. En outre, le bâtiment fait partie des 77 constructions de l'Etat dont l'assainissement énergétique est priorisé par le Gouvernement dans le cadre de son *Plan climat*.

En concordance avec sa *Stratégie immobilière*, qui privilégie notamment la propriété plutôt que la location, le Conseil d'Etat souhaite accueillir dans la maison de l'Elysée la direction du Service des affaires culturelles (SERAC – DFJC) et l'Office des affaires extérieures (OAE – DFIRE). Deux organismes emblématiques des missions du Canton, dont les locaux loués actuellement pourront être libérés. Les futurs bureaux se déploieront principalement dans l'annexe, du rez-de-chaussée aux combles, ainsi que sur une partie du 1<sup>er</sup> étage. L'avant-projet prévoit la réorganisation et la séparation des espaces afin de créer une réception, des salles de conférences et des bureaux fermés ou ouverts.



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué du Conseil d'Etat

Les espaces du 1<sup>er</sup> sous-sol (technique et dépôts) et du 2<sup>e</sup> sous-sol (salle de conférence commune) subiront peu de modification. Très bien conservés, les combles du corps principal seront réaménagés en une vaste salle polyvalente d'une centaine de places qui pourra être mise à disposition de tiers sur demande. Les espaces réservés au Conseil d'Etat seront également peu touchés. Les sanitaires seront rénovés, les cuisines du rez-de-chaussée réorganisées et un ascenseur permettant l'accès aux PMR distribuera les différents niveaux. Desservi par le grand escalier, l'espace central du 1<sup>er</sup> étage sera remis dans son état d'origine avec ses boiseries et sa cheminée, retrouvant ainsi sa fonction de grand salon.

Inscrits comme la demeure en note 1, le parc qui l'entoure ainsi que le jardin qui les prolonge magnifiquement vers le lac resteront accessibles au public. Il sera possible également d'ouvrir l'ensemble de la maison au public, lors des Journées du patrimoine par exemple, ou d'organiser gratuitement des visites guidées comme c'est le cas pour le Château Saint-Maire.

Malgré le caractère patrimonial et la bonne tenue générale du bâtiment, les études réalisées font apparaître un important potentiel d'amélioration thermique. Pour satisfaire aux exigences d'exemplarité de l'Etat, le projet prévoit notamment le remplacement de toutes les fenêtres à vitrage simple, ainsi que le renforcement de l'isolation intérieure des murs et des toitures. Ces mesures devraient réduire de près de 40% l'indice de chaleur et les émissions de CO<sub>2</sub>.

Le crédit d'ouvrage sollicité à hauteur de 7,3 millions permettra de finaliser le projet et de réaliser les travaux de réaffectation et d'assainissement. Après la libération effective des espaces par le Musée de l'Elysée tout au long de l'année prochaine, le chantier devrait débuter en janvier 2023 pour un emménagement des entités concernées en septembre 2024.

Bureau d'Information et de Communication de l'Etat de Vaud.

Lausanne, le 7 septembre 2021

**Renseignements:**

**DFIRE : Pascal Broulis, conseiller d'Etat, chef du département, 021 316 20 01;**

**DFJC : Cesla Amarelle, conseillère d'Etat, cheffe du département, 021 316 30 01.**